

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Commune de Néoules

LE MOT DU MAIRE

Chères Néoulaises, chers Néoulais, chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité et surtout la protection des habitants de Néoules est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

Conformément à la réglementation en vigueur, mais surtout pour vous permettre de vous rendre l'information la plus accessible possible, nous éditons ce document qui vous est destiné.

Ce support permet d'identifier, de recenser et de cartographier les risques encourus sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Enfin, il mentionne les actions menées afin de prévenir les conséquences de ces risques.

Je vous invite à lire attentivement le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et à le conserver précieusement.

Ce DICRIM prend en compte les risques majeurs mais également ceux qui peuvent avoir un impact important pour votre quotidien, tels que les risques météorologiques pour lesquels vous êtes régulièrement alertés par la commune.

Pour notre part, et en cohérence avec ce DICRIM, la commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif est la mise en sécurité des personnes et des biens ainsi que le soutien aux secours en cas d'événements majeurs. Une information régulière vous sera apportée en fonction de l'état d'avancement de ce plan. Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la mairie les dossiers d'information mentionnés dans les pages qui suivent.

C'est grâce à cette vigilance commune que nous pourrons continuer à vivre ensemble, en toute sécurité...

Le Maire,

Christian RYSER



QU'EST-CE QU'UN D.I.C.R.I.M. ?

Le DICRIM ou **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** a pour but d'informer les habitants d'une ville sur les risques auxquels ils peuvent être confrontés.

Il explique chaque risque et donne toutes les consignes de sécurité utiles aux habitants.

Le DICRIM est écrit par le maire avec les services de la ville concernés.

Ce document est distribué à tous les habitants et il est disponible soit directement à la Mairie, soit sur le site de la commune.

Il permet à chacun de mieux connaître le risque majeur dans notre vie quotidienne afin de mieux se protéger et d'avoir les bons comportements.

TABLE DES MATIÈRES

QU'EST-CE QU'UN D.I.C.R.I.M. ?	4
LA NOTION DE RISQUE MAJEUR	6
QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?	6
QUELS SONT LES DIFFÉRENTS RISQUES MAJEURS ?	6
COMMENT SUIS-JE ALERTÉ	7
QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?	8
CONSIGNES GÉNÉRALES	8
CONSIGNES PENDANT L'ÉVÉNEMENT	9
KIT D'URGENCE	10
LES RISQUES NATURELS	11
LE RISQUE FEU DE FORÊT	12
LE RISQUE INONDATION	14
LE RISQUE METEOROLOGIQUE	15
AUTRES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUE	16
LE RISQUE SÉÏSME	16
LE RISQUE CANICULE	17
RISQUES TECHNOLOGIQUES	20
DÉFINITION DU RISQUE TECHNOLOGIQUE :	21
LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)	22
LE RISQUE NUCLÉAIRE	23
LES AUTRES RISQUES	24
LES RISQUES SANITAIRES	25
LE RISQUE TERRORISTE	26
LE DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE	27
L'ESSENTIEL À RETENIR	29

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement menaçant l'Homme et son environnement, dont la gravité est telle que les effets peuvent mettre en jeu la sécurité d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Les risques majeurs auxquels est soumise la Commune de Néoules sont :

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS RISQUES MAJEURS ?

LES RISQUES NATURELS

- Feu de forêt
- Inondation
- Mouvement de terrain
- Météorologiques (vent violent, fortes précipitations, orage, neige verglas, canicule)
- Séisme

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

- Transports de matières dangereuses

LES AUTRES RISQUES

- Risques sanitaires (Pandémie)
- Risque terroriste
- Le délestage électrique

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ

L'**alerte** est déclenchée par le réseau national d'alerte (R.N.A.) lorsque le **risque est avéré**. Il ne s'agit plus de prévenir d'un potentiel évènement, mais **d'avertir que cet évènement est en cours**

La sirène du village émet un signal composé de **trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un silence de cinq secondes** qui se décomposent comme suit :

1er cycle : sonnerie d' 1 minute 41 secondes

5 secondes de silence

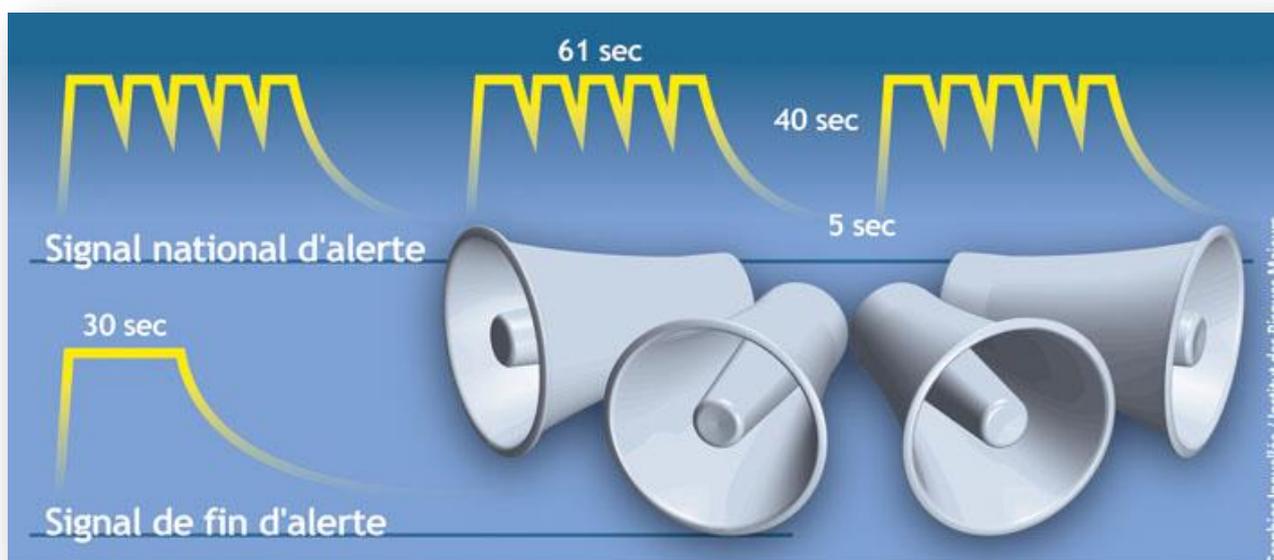
2ème cycle : sonnerie d' 1 minute 41 secondes

5 secondes de silence

3ème cycle : sonnerie d' 1 minute 41 secondes

5 secondes de silence

Le son est modulé : il monte et il descend.



Pour indiquer la fin de l'alerte, la sirène sonne un son continu pendant 30 secondes.

En cas de besoin, les sirènes peuvent être déclenchées manuellement par le Maire.

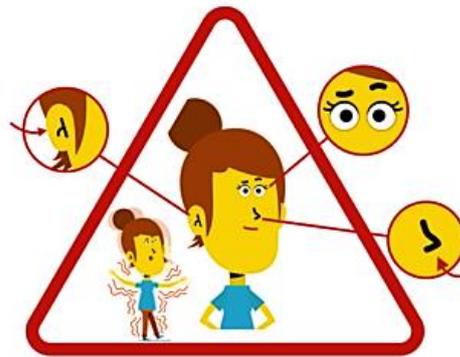
Les essais de sirènes du réseau national d'alerte se déroulent le premier mercredi de chaque mois à midi.

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

CONSIGNES GÉNÉRALES

Quelques consignes simples valables dans tous les cas :

- allumer la radio (France Bleu Provence, France Inter, France Info...) ;
- se mettre à l'abri ;
- ne pas téléphoner sauf si blessés ou témoins ;
- ne pas se déplacer en voiture.



ÊTRE ATTENTIF À SON ENVIRONNEMENT



Ne pas téléphoner

SAUF SI :

Blessés ? Témoins ?

CONTACTS : 18, 15, 112

S'INFORMER



France Bleu
France Info
France Inter

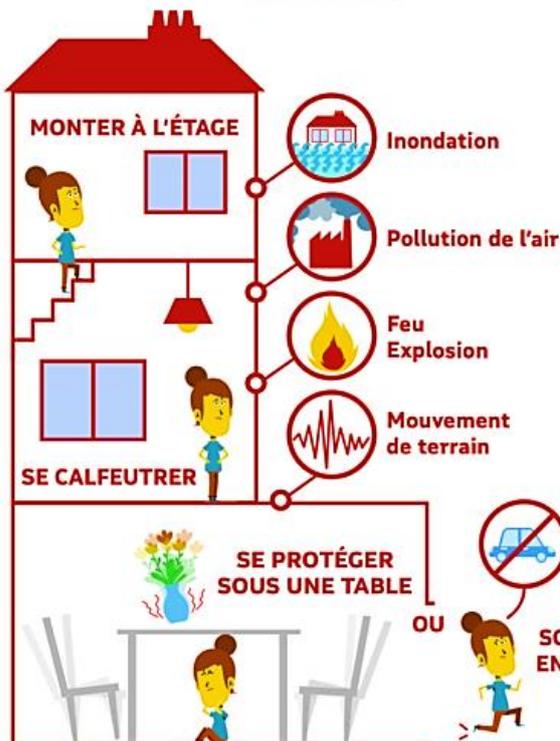


Mairie
Préfecture



DICRIM :
Document
d'Information
Communal sur
les Risques Majeurs

S'ABRITER



Pas de voiture

SORTIR DANS UN ENDROIT DÉGAGÉ

PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES



SMS



Mails

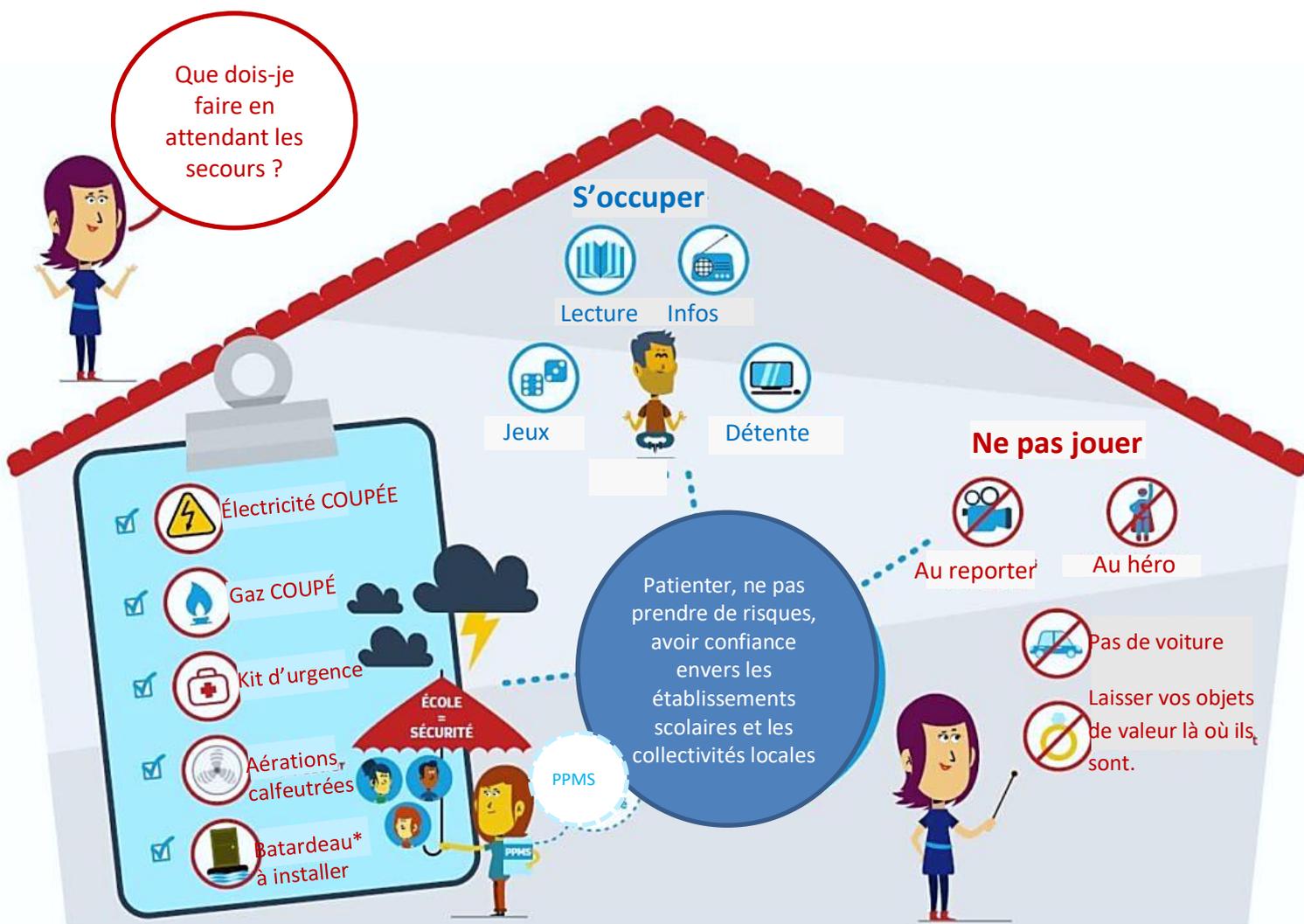


Réseaux sociaux

CONSIGNES PENDANT L'ÉVÉNEMENT

Une fois que je suis à l'abri, que faire en attendant les secours ou la fin de l'événement ?

Quelques consignes simples pour éviter de se mettre en danger, s'occuper et être certain de ne rien oublier :

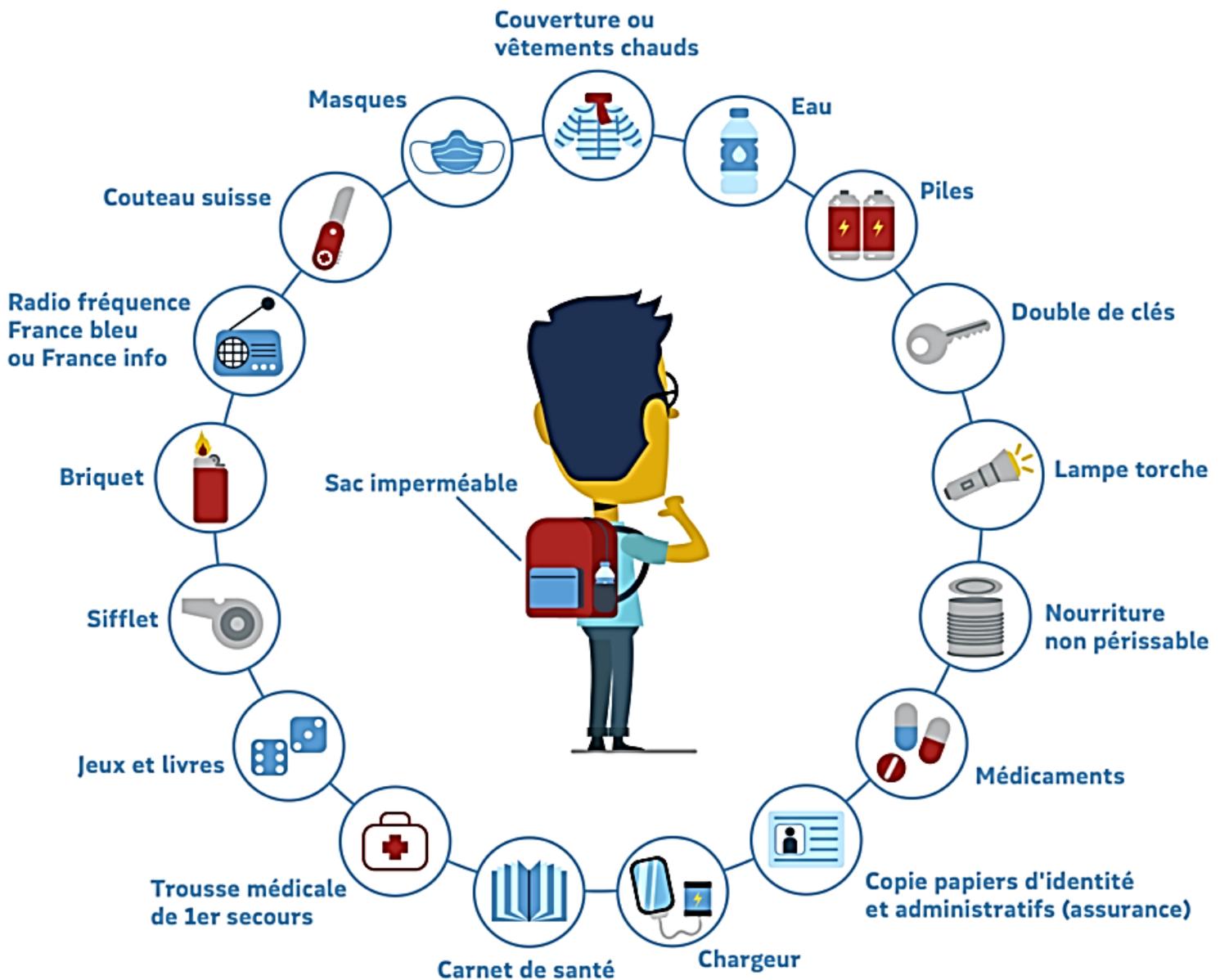


*Batardeau = barrière de protection contre les inondations

KIT D'URGENCE

Pour être prêt à réagir à un événement de grande ampleur, mieux vaut avoir préparé son kit d'urgence.

Comment ne rien oublier ?



LES RISQUES NATURELS



LE RISQUE FEU DE FORÊT



On définit le feu de forêt comme un incendie qui a atteint une formation forestière ou sub-forestière (*garrigues, friches et maquis*) dont la surface, d'un seul tenant, est supérieure à un hectare.

FACTEURS AGGRAVANTS :

Le risque feu de forêt est aggravé par la conjugaison de facteurs :

- naturels (vent fort, sécheresse, végétation fortement inflammable et combustible) ;
- topographiques (relief qui accélère le feu à la montée) ;
- d'origine humaine (urbanisation diffuse étendue, zones habitées au contact direct de l'espace naturel, débroussaillage obligatoire non réalisé, dépôts d'ordures sauvages).

INFORMATIONS SUR LES RISQUE FEUX DE FORÊT :

Vous pouvez vous rendre sur www.var.gouv.fr « accès aux massifs forestiers du var ». Une carte interactive renseigne sur la réglementation d'accès et de réalisation des travaux dans les différents massifs forestiers du Var.

Le C.C.F.F. dispose de 3 panneaux indicatifs positionnés stratégiquement au niveau du massif de la Verrerie, qu'il met à jour la veille pour le lendemain.

Ces panneaux fonctionnent par code couleur à savoir : par affichage coloré (JAUNE, ORANGE ou ROUGE)

Risque feux de forêt	Présence dans les massifs		Usage d'engins ou matériel susceptible de générer des départs de feu (travaux)
	Zonage	Massif forestier	
Vert	✓	⚠	⚠
Jaune	✓	⚠*	⚠*
Orange	✓	⊘	⊘
Rouge	⊘	⊘	⊘

Légende

- ✓ Autorisé
- ⚠ Autorisé avec recommandations
- ⚠ Règlementé (prescriptions)
- ⊘ Interdit

HISTORIQUE DES FEUX DE FORÊT DANS LA COMMUNE :

La Commune a connu un grand feu : 16 hectares en 1960

De 1981 à 2020, le site [Promethee.com](https://www.promethee.com), base de données officielle pour les incendies de forêt, a enregistré 26 Feux de Forêt pour une surface totale de 23.16 ha soit 0,23 Km² (relevé 2022)

ACTIONS DE PREVENTION PRISES PAR LA COMMUNE :

- Patrouilles du C.C.F.F (Comité Communal Feux de Forêt) ;
- Comité de Secteur (Action de prévention : recensement des habitations soumises au risque feu de forêt par le contrôle de l'état du débroussaillage).

INFRASTRUCTURES A RISQUE :

- Parc Photovoltaïque (lieux-dits "La tête du Camp" et "La Verrerie") ;
- Transformateur électrique (lieu-dit "Les Pleines") ;
- Maison isolée : lieu-dit « Les Rudelles », Montée des Chênes.

ZONES CONCERNEES :

- Quartiers limitrophes des zones de forêts

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision.



S'abriter dans un bâtiment.
La voiture n'est pas un endroit sûr car facilement inflammable.



Restez informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie.

**AYONS LES BONS
RÉFLEXES**
feux-foret.gouv.fr



LE RISQUE INONDATION



Une inondation est une montée des eaux plus ou moins rapide dans une zone habituellement hors d'eau. Elle peut se présenter sous différents aspects :

- ✓ **l'inondation de plaine** : la montée des eaux est en général assez lente ;
- ✓ **l'inondation torrentielle** : suite à des précipitations violentes, la montée des eaux est très rapide et la vitesse d'écoulement très importante. Ce type d'inondation est d'autant plus dangereux que les rivières sont souvent asséchées en été ;
- ✓ **l'inondation par ruissellement urbain** : correspond à l'écoulement sur la voirie de volumes d'eau ruisselés lors d'orages violents.

LES RISQUES D'INONDATION DANS LA COMMUNE – HISTORIQUE :

- Aucun sinistre recensé sur la Commune en tant que tel ;
- Ponctuellement, lors de fortes pluies, certains terrains ont du mal à absorber l'eau.

ZONES A RISQUE :

- L'Atlas des Zones Inondables (AZI) a localisé essentiellement la partie Nord de la Commune, en bordure du ruisseau l'Issole, comme potentiellement soumise au risque inondation. Cette partie du territoire est située en Zone ND et NC (agricole) ;
- Quartier Cassède : problèmes de résurgences.

ACTIONS DE PREVENTION PRISES PAR LA COMMUNE :

- "Contrat de rivière" permettant l'entretien des cours d'eau (dont l'Issole qui borde Néoules).



LE RISQUE METEOROLOGIQUE



Les phénomènes météorologiques concernent :

- Vent violent
- Fortes précipitations
- Orage
- Neige et verglas
- Canicule

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance (à 6h00 et à 16h00) informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

Quatre couleurs (vert, jaune, orange, rouge) précisent le niveau de vigilance.

Pas de vigilance particulière	Soyez attentifs Des phénomènes dangereux peuvent survenir. Tenez-vous informés.	Soyez très vigilant Des phénomènes dangereux sont prévus. Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure.	Une vigilance absolue s'impose Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Si vous devez impérativement vous déplacer, respectez la signalisation routière mise en place.

Le lien suivant :

<https://www.infoclimat.fr/observations-meteo/temps-reel/neoules/STATIC0056.html> (accessible grâce au QRCode ci-contre) donne accès au site Infoclimat mise à disposition par MÉTÉO VAROISE.



LE RISQUE METEOROLOGIQUE DANS LA COMMUNE - HISTORIQUE

- Février 2001 → neige → Commune bloquée
- 31.01.2012 → neige
- 23.02.2013 → neige
- 31.05.2014 → orage → Foudre tombée sur le site Châteauloin
- 02.12.2017 → neige
- 26 et 27.02.2018 → neige
- 01.03.2018 → neige

Que dois-je faire ?		Ne pas faire ?			
Informez-vous	Mettez-vous à l'abri Dans un bâtiment	Ne restez pas sous les fils électriques	Limitez l'usage de la voiture	N'allez pas chercher vos Enfants à l'école	Ne téléphonez pas

AUTRES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUE



Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol d'origine naturelle ou résultant d'activités humaines. Les types de mouvements de terrain sont différents selon la nature géologique et le relief en présence. Les déplacements peuvent être lents ou très rapides. Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains (bâtiments qui se fissurent). Les mouvements rapides peuvent toucher les personnes et ont des conséquences sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication,...) allant de la dégradation à la ruine totale.

LES RISQUES MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE - HISTORIQUE

- Érosion de berges : Cros D'Ansanne (01/12/2000), origine naturelle (pluie)
- Érosion de berges : Berges de l'Issole (01/12/2002), origine naturelle (pluie)

Consignes spécifiques aux mouvements de terrain

 Évacuez le bâtiment et s'éloigner	 Coupez l'électricité et le gaz	 Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés
 Respectez les consignes des autorités	 Écoutez la radio 103.8 et 100.7 FM	

LE RISQUE SEÏSME

Un séisme ou tremblement de terre provient d'un déplacement brutal de la roche. Il se traduit par une vibration du sol. Cette fracturation est due à une grande accumulation d'énergie qui se libère, en créant ou en faisant rejouer des failles. Après la secousse principale, des répliques peuvent survenir correspondant à de petits réajustements des blocs au voisinage de la faille. Si la secousse est importante, peuvent apparaître des fissurations de murs et de cheminées, des chutes de tuiles, voire des effondrements de bâtiments.

Elle peut induire également des chutes de blocs, des effets de site et topographiques en fonction de la géologie et du relief en présence.

LES RISQUES SEISME DANS LA COMMUNE - HISTORIQUE

- Aucun sinistre répertorié

LE RISQUE CANICULE



Le mot “canicule” désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

La canicule, comme le grand froid, constitue un danger pour la santé de tous.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin. Des jours de fortes chaleurs peuvent survenir en dehors de cette période.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule.

LES CONSÉQUENCES LES PLUS GRAVES

- La déshydratation

Les symptômes de la déshydratation qui doivent vous alerter :

- des crampes musculaires aux bras, aux jambes, au ventre
- un épuisement qui se traduit par des étourdissements, une faiblesse, une tendance inhabituelle à l'insomnie.

- Le coup de chaleur

Il doit être signalé aux secours dès que possible.

Le coup de chaleur (ou hyperthermie) survient lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement. On peut le repérer par :

- une agressivité inhabituelle
- une peau chaude, rouge et sèche
- des maux de tête, des nausées, des somnolences et une soif intense
- une confusion, des convulsions et une perte de connaissance



NIVEAU 1



Veille saisonnière
activée automatiquement
du 1er juin au 31 août
chaque année. Elle peut
être étendue en cas
de chaleur précoce ou
tardive.



NIVEAU 2



L'avertissement chaleur
est une veille renforcée
permettant aux services
de se préparer
et renforcer les actions
de prévention.



NIVEAU 3



Alerte canicule
avec mise en place
d'actions de prévention
et de gestion adaptées
à l'intensité et à la durée
du phénomène.



NIVEAU 4



**Canicule exceptionnelle,
très intense et durable,**
avec apparition d'effets
collatéraux dans
différents secteurs
(sécheresse, eau
potable, saturation des
hôpitaux, feux de forêts,
aménagement du temps
de travail...).



N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr + #canicule



CANICULE, FORTES CHALEURS ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



MOILLER SON CORPS
ET SE VENTILER



DONNER ET PRENDRE
DES NOUVELLES
DE SES PROCHES



NE PAS BOIRE
D'ALCOOL



BOIRE
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU

EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15



MAINTENIR SA MAISON
AU FRAIS : FERMER
LES VOILETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ
SUFFISANTE



ÉVITER LES EFFORTS
PHYSIQUES

RISQUES TECHNOLOGIQUES



DÉFINITION DU RISQUE TECHNOLOGIQUE :

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement (ex : risques industriel, nucléaire, biologique...). Comme les autres risques majeurs, ils peuvent avoir des conséquences graves sur les personnes, leurs biens et / ou l'environnement.

Ils sont classés en 5 catégories principales :

- Accident industriel,
- Accident minier
- Rupture de barrage
- Transport de matières dangereuses
- Risque nucléaire.

Compte tenu de sa situation géographique et l'absence d'industries à proximité, la commune de Néoules n'est pas concernée par les 3 premières catégories.

Ce document reprend donc ci-après, les seules notions de

- * T.M.D. (transport de matières dangereuses°
- * Risque nucléaire

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)



Il est consécutif à un accident se produisant lors de transport, par voie routière, ferroviaire ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement, compte tenu des substances dangereuses résultant des possibilités de réactions chimiques et/ou physiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs,...). Ces matières peuvent être inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives. Les principaux dangers liés au TMD sont : l'explosion, l'incendie, et la dispersion dans l'air (nuage toxique).

LES RISQUES TMD DANS LA COMMUNE – HISTORIQUE :

- Aucun aléa répertorié

ZONES CONCERNEES :

- Au niveau de la Commune de Néoules, les axes supportant les plus grands flux de transports de matières dangereuses sont la RD 5 (Axe Méounes-les-Montrieux / La Roquebrussanne) et la RD 554 (Axe Méounes-les-Montrieux / Garéoult).

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT DE TMD :

- * relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal ;
- * éloignez-vous de l'accident d'au moins 350 m ;
- * alertez les secours (18 ou 112 pour les pompiers et 17 pour la police) et la mairie en indiquant les informations relevées.

LES DIFFÉRENTS PICTOGRAMMES :

Il existe différents types de pictogrammes pour signifier la nature du danger des produits transportés :



LE RISQUE NUCLÉAIRE



Un accident nucléaire est un évènement qui se produit sur une installation nucléaire suite à une erreur humaine, à un dysfonctionnement des systèmes ou à un élément externe (acte de malveillance, séisme, tsunami).

Les conséquences sur les personnes et l'environnement sont de plusieurs natures :

- de fortes doses d'irradiation peuvent entraîner l'apparition rapide de troubles comme des malaises, nausées, brûlures de la peau, fièvre,...
- même de faibles doses d'irradiation peuvent donner lieu à des cancers et des anomalies génétiques qui se manifestent longtemps après l'irradiation (plusieurs années).
- des effets sur l'environnement, la flore et la faune sont détruites ou polluées, les cultures et les sols peuvent être contaminés de façon irréversible.

Les installations du CEA de Cadarache (situé dans les Bouches-du-Rhône) et les activités nucléaires de la défense regroupées dans le périmètre de la base navale du port de Toulon sont des risques potentiels.

Que dois-je faire ?



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment



Fermez les portes et les fenêtres



Informez-vous



Arrêtez ventilation et climatisation



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne pas faire ?

LES RISQUES SANITAIRES



DÉFINITION D'UN RISQUE SANITAIRE :

C'est un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé.

Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition à l'homme.

LES DIFFÉRENTS RISQUES SANITAIRES :

- ✓ Les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ebola, Coronavirus, etc.)
- ✓ La pollution des eaux pouvant avoir une cause naturelle (composition géologique des sols, etc.) ou être due aux activités humaines (rejets domestiques, industriels ou rejets malveillants).
- ✓ Les contaminations alimentaires ou médicamenteuses.

QU'EST-CE QU'UNE ÉPIDÉMIE, UNE PANDÉMIE ?

Selon l'OMS, une épidémie correspond à la propagation d'une nouvelle maladie chez un grand nombre d'individus non immunisés dans une région donnée.

Une pandémie quant à elle est la propagation mondiale à grande échelle de cette même maladie dans plus de deux continents.

QU'EST-CE QUE LA LUTTE ANTI-VECTORIELLE

C'est la lutte contre les insectes qui véhiculent certaines maladies et ceci afin de prévenir et limiter les risques de transmissions locales d'agents pathogènes.

Anticiper et réduire l'impact sanitaire lié aux maladies vectorielles dont la dengue, le chikungunya, zika, maladie de Lyme (transmission par les tiques essentiellement),

Le moustique tigre, présent sur notre territoire, est un vecteur potentiel de ces pathologies.

MESURES DE PRÉVENTION

Surveiller les pontes et la présence de moustiques tigre, limiter les gîtes larvaires (*supprimer les eaux stagnantes, coupelles de pot de fleurs, réserves d'eau...*),

CONDUITE A TENIR

Que dois-je faire ?					Ne pas faire ?	
						
Tousser ou éternuer dans son coude	Si vous êtes malade Portez un masque	Se laver très régulièrement les mains	Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter	Informez-vous et soyez à l'écoute des professionnels de santé	Pas d'embrassades Pas de poignées de mains Tenez-vous à bonne distance	Détruisez 1 à 2 fois par semaine tous les gîtes larvaires et ne marchez pas pieds nus

LE RISQUE TERRORISTE



DÉFINITION DU TERRORISME :

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (*attentats, prises d'otages...*) commis par une organisation extérieure (une idéologie armée), un homme seul ou un groupe, pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. **C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.**

VIGIPIRATE

Le Plan Vigipirate est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme.

Il existe 3 niveaux d'alerte : vigilance / sécurité renforcée - risque attentat / urgence attentat.



Le niveau de « vigilance » est permanent. Il implique la surveillance des transports et des lieux publics, le contrôle des accès aux sites publics. Ces mesures s'appliquent quotidiennement et sur l'ensemble du territoire national.



Le niveau « sécurité renforcée - risque attentat » répond à une menace terroriste forte. Des mesures additionnelles sont activées allant de la prévention (port de badges ou vérification des pièces d'identité) à l'organisation de patrouilles, d'opérations de filtrage et de fouilles. Ce niveau n'a pas de limite de temps définie.



Le niveau appelé « urgence attentat » correspond à un attentat ou à une menace immédiate d'attaque terroriste. En cas de déclenchement de ce niveau, des mesures d'exception sont prévues comme la fermeture des routes, l'arrêt des déplacements scolaires.

LES MESURES PRISES À NÉOULES

Dans le cadre du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), un exercice annuel risque attentat / intrusion est réalisé dans chaque école. Lors de l'activation du plan Vigipirate, la police nationale et la police municipale peuvent être renforcées par la présence de militaires.

Que dois-je faire ?



Localisez le danger pour vous en éloigner

si c'est impossible

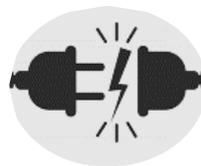


Cachez-vous
(Enfermez-vous et barricadez-vous)



Alertez et obéissez aux forces de l'ordre (Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112)

LE DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE



DÉFINITION :

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle visant à une coupure partielle et programmée de l'électricité sur certains secteurs, d'une durée moyenne de 2 heures. Ces coupures surviendraient entre 8h et 13h et de 18h à 20h. Un site coupé le matin ne pourrait pas l'être le soir et jamais plus d'une fois par jour. Il reste néanmoins possible que les coupures se réitérent plusieurs jours dans un même secteur.

La veille du délestage, aux alentours de 17h, les Français sont invités à consulter les outils mis en place par les gestionnaires du réseau de distribution d'électricité de leur territoire à partir du site ECOWATT. En saisissant votre adresse, vous saurez si vous êtes concerné par une éventuelle coupure temporaire le lendemain, et à quelle heure.

SITE ÉCOWATT ET APPLICATION ÉCOWATT

Le site internet www.monecowatt.fr également décliné en application mobile #ecowatt, propose aux usagers de recevoir directement sur leur smartphone une notification « d'alerte vigilance coupure ».

Le dispositif Ecowatt a été conçu pour permettre à chacun d'agir sur sa consommation et délivre des conseils et mesures à appliquer chez soi. **Il permet de connaître en temps réel le niveau de tension du système électrique et de savoir 3 jours à l'avance si des délestages sont envisagés sur la commune.**



Vert : pas d'alerte

Orange : système tendu : Les gestes d'économie d'électricité sont les bienvenus.

Rouge : système très tendu : Les gestes d'économie d'électricité sont indispensables pour éviter ou réduire les coupures d'électricité.

En cas de signal orange ou rouge, l'objectif est d'adopter des gestes simples pour réduire notre consommation entre 8h et 13h et entre 18h et 20h : la baisse du chauffage, la fermeture des volets et/ou rideaux dès la tombée de la nuit ou en cas d'absence, la réduction des éclairages publics et privés, le report de l'utilisation des appareils électriques les plus consommateurs...

Si vous n'avez pas accès à internet : vous pouvez appeler le 09 70 82 00 70 (serveur vocal).

LES MESURES PRISES À NÉOULES

Aussitôt l'information reçue, la mairie diffusera un message sur ses différents réseaux (site internet, Facebook et borne interactive), pour que vous puissiez prendre vos précautions.

Un Point « accueil et secours » sera mis en place : un véhicule CCFF sera positionné face au parvis de la mairie, contre allée Jean Emeric à côté du parking des écoles.

Vous serez accueilli par un bénévole du CCFF. Il sera équipé d'une radio avec un canal dédié aux secours. La police municipale sera également présente pour vous accompagner.

Le numéro à appeler en priorité en cas d'urgence grave est le 112. Toutefois, si les téléphones fixes reliés à des boxes internet et/ou la téléphonie mobile ne fonctionnent pas et que vous ne pouvez joindre le 112 par vos propres moyens, nous vous invitons à venir au point « accueil et secours » mis en place par la mairie et le CCFF où un relais vous sera proposé.

L'école, l'accueil périscolaire :

Vous serez informé aussitôt sur l'ENT de votre enfant par l'école et par email par la mairie pour les parents dont l'adresse mail nous a été transmise.

- ✓ En cas de coupure le matin entre 8h et 13h :
 - Sur décision gouvernementale, l'école sera fermée pour délestage et la réouverture se fera à 13h30.
 - L'accueil périscolaire du matin sera fermé.
 - Les enfants pourront être accueillis au restaurant scolaire où un repas leur sera servi.

- ✓ En cas de coupure le soir entre 18h et 20h :
 - L'accueil périscolaire après l'école restera ouvert jusqu'à 18h (au lieu de 18h30 habituellement) pour les enfants inscrits.
 - Il est demandé aux parents de venir chercher les enfants à 17h45 et avant 18 heures, heure de coupure de l'électricité.
 - Les téléphones mobiles pouvant ne pas fonctionner, il sera impératif de prévenir l'ALSH avant 17h45 pour tout problème qui pourrait survenir en raison du délestage.

L'accueil de loisirs (ALSH) :

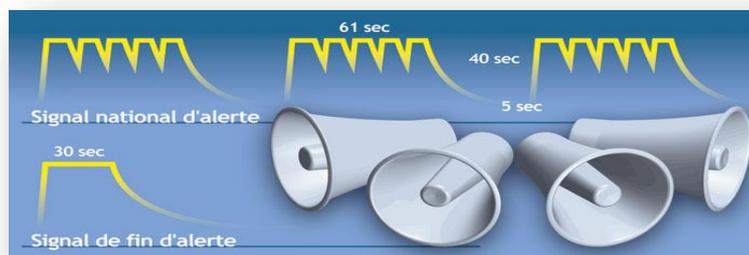
- L'accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires, restera ouvert en cas de délestage pour les enfants inscrits.
- Vous serez prévenu la veille au soir par les services municipaux (par téléphone si possible ou par mail).
- En cas de coupure le matin un repas type pique-nique sera servi.
- En cas de coupure entre 18 et 20 heures, de la même manière que pour le périscolaire, il sera demandé de venir chercher les enfants à 17h45.
- Les locaux ne seront pas chauffés pendant la coupure électrique.

Les personnes vulnérables de la commune sont invitées à se faire connaître :

- Tout au long de l'année, le centre communal d'action sociale recense, via un formulaire disponible en mairie, l'ensemble des personnes vulnérables qui résident sur le territoire.
- Ce formulaire permet à la commune d'identifier les personnes fragiles pour pouvoir intervenir rapidement auprès d'elles lors d'un épisode de canicule ou de froid notamment.
- Renseignez-vous auprès du CCAS de la mairie de Néoules (04 94 72 64 68).

L'ESSENTIEL À RETENIR

LE SIGNAL D'ALERTE :



COMMENT RÉAGIR :

- ✓ Avoir les bons réflexes ;
- ✓ Suivre les consignes ;
- ✓ Préparer un kit d'urgence (p. 10).

LES PRINCIPALES CONSIGNES

Inondation										
Mouvement de terrain										
Feu de forêt										
Séisme										
Tempête										
Avalanche										
Risque industriel										
Risque nucléaire										
Transport de Matières Dangereuses										
Rupture de Barrage										

NUMÉROS UTILES et D'URGENCE

SUEZ EAU France
0810 457 457

ENEDIS
(Urgence Dépannage)
0811 010 212

MÉTÉO France
(Info-Vigilance)
05 67 22 95 00

POLICE MUNICIPALE
04 94 72 77 54

MAIRIE
04 94 37 22 77

FRÉQUENCES RADIO
France Bleu Provence
(103.6)

 **112**
**NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN**
Si vous êtes victime ou témoin d'un accident
dans un pays de l'Union Européenne

 **15**
SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT
Pour obtenir l'intervention d'une équipe
médicale lors d'une situation de détresse
vitale, ainsi que pour être redirigé vers un
organisme de permanence de soins

 **17**
**POLICE
SECOURS**
Pour signaler une infraction qui nécessite
l'intervention immédiate de la police

 **18**
**SAPEURS-
POMPIERS**
Pour signaler une situation de péril ou un
accident concernant des biens ou des
personnes et obtenir leur intervention rapide

 **114**
**NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES**
Si vous êtes victime ou témoin d'une
situation d'urgence qui nécessite
l'intervention des services de secours.
Numéro accessible par fax et SMS

